

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1138

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 549 de Mme Pinel

ARTICLE PREMIER

Supprimer toutes les occurrences des mots : « ou toute femme non mariée »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination pour tenir compte de la suppression de la PMA pour les femmes seules et les couples de femmes.